

DU MARDI 15 JUILLET AU VENDREDI 29 AOÛT 2025

DIRECTION DES DEPLACEMENTS
ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS
Date d'effet : 15/07/2025
CéB / CLB

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2025/1271

Travaux de terrassement pour pose de canalisation - Interdiction temporaire de circulation et restriction temporaire de la circulation
Avenue des Etats-Unis et restriction temporaire de la circulation rues Victor Bart et du Général Pershing

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D 2020.05.18 du 27 mai 2020 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire, prévues à l'article L.2122-22 du code susvisé,

Vu l'arrêté n° A 2023/234 du 3 février 2023 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – mandature 2020-2026 »,

Vu le code de la route,

Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Considérant la demande formulée par **les entreprises SOGEA** – 11, rue du Buisson aux Fraises 91300 Massy, **ATP** – 3, rue Galvani 91300 Massy **et EUROVIA** - rue Louis Lormand 78320 La Verrière cedex en vue d'effectuer des terrassements pour pose de canalisation,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures restrictives en matière de circulation afin de permettre la réalisation de ces travaux,

ARRÊTE

Article 1: **La circulation est interdite aux véhicules de transport de marchandises du mardi 15 juillet 2025 au vendredi 29 août 2025 en fonction de l'avancement des travaux :**

Avenue des Etats-Unis, de la chaussée axiale nord vers la chaussée latérale nord côté des numéros impairs à hauteur du n° 45/47

Article 2: **Le tourne à gauche est interdit du mardi 15 juillet 2025 au vendredi 28 août 2025 en fonction de l'avancement des travaux :**

Avenue des Etats-Unis, chaussée latérale nord vers la rue de la Ceinture.

Déviations vers le carrefour entre la rue Victor Bart et l'avenue des Etats-Unis chaussée latérale nord mise en place par l'entreprise responsable des travaux.

Article 3: **Le tourne à gauche depuis la rue Victor Bart vers l'avenue des Etats-Unis chaussée latérale nord est interdit mardi 15 juillet 2025 au vendredi 29 août 2025 en fonction de l'avancement des travaux.**

Déviations par l'avenue des Etats-Unis chaussée axiale mise en place par l'entreprise responsable des travaux.

Article 4: **Déplacement de la traversée piétonne sise avenue des Etats-Unis, chaussée latérale nord côté des numéros impairs à hauteur du n° 37 vers l'avenue des Etats-Unis, chaussée latérale nord à hauteur du n° 37 Ter du mardi 15 juillet 2025 au vendredi 29 août 2025 en fonction de l'avancement des travaux.**

- Article 5: **Neutralisation de l'arrêt de bus sis avenue des Etats-Unis à hauteur du n° 41 et création d'un arrêté de bus provisoire, rue du Général Pershing, côté des numéros impairs au droit du n° 1 du mardi 15 juillet 2025 au vendredi 29 août 2025 en fonction de l'avancement des travaux.**
- Article 6: **Limitation de vitesse à 30 km/h du mardi 15 juillet 2025 au vendredi 29 août 2025 en fonction de l'avancement des travaux :**
Rue du Général Pershing, au droit du n° 2 jusqu'à hauteur de la bretelle d'accès à l'Université, avenue des Etats-Unis chaussée latérale nord et dans ce sens
- Article 7: **Neutralisation des voies de gauche dans les deux sens de circulation du lundi 28 juillet 2025 au vendredi 29 août 2025 en fonction de l'avancement des travaux :**
Avenue des Etats-Unis, chaussée axiale, dans sa partie comprise entre le carrefour avec les boulevards de la Reine et de la République jusqu' à hauteur du n° 31.
- Article 8: **Neutralisation de la voie de tourne à gauche du lundi 28 juillet 2025 au vendredi 29 août 2025 en fonction de l'avancement des travaux :**
Avenue des Etats-Unis, chaussée axiale dans sa partie comprise entre le retour du n° 155, boulevard de la Reine et le carrefour entre l'avenue des Etats-Unis et les boulevards de la Reine et de la République et dans ce sens.
- Article 9: **Le tourne à gauche est interdit du lundi 28 juillet 2025 au vendredi 29 août 2025 en fonction de l'avancement des travaux :**
Avenue des Etats-Unis, chaussée axiale vers le boulevard de la République.
Déviations par l'avenue des Etats-Unis chaussée axiale et la place Alexandre 1^{er} mise en place par l'entreprise responsable des travaux.
- Article 10: **Neutralisation des deux voies de circulation avenue des Etats-Unis, chaussée axiale nord et basculement sur une voie côté chaussée axiale Sud à hauteur du n° 35 jusqu'à hauteur du n° 25, du jeudi 7 août 2025 au vendredi 29 août 2025 en fonction de l'avancement des travaux.**
- Article 11: Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux au moins 48 heures avant leur démarrage. Elle devra être conforme aux dispositions en vigueur édictées par les Arrêtés Interministériels relatifs à la signalisation routière. L'entreprise sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux.
- Article 12: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 13: M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire général, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 8 juillet 2025